

RAPPEL DE LA COMMISSION PETANQUE

LES CONCOURS M GRANDE ET LE COSPORTS NE SONT PAS PRIS EN CHARGE PAR LA COMMISSION PETANQUE.

Délégation et responsable du comité pour les championnats de France FSGT :

Pour le Valenciennois : Robeaux Guy - Pour le Maritime : Desmet Hubert

TOUTES LES LICENCES DOIVENT ETRE VALIDEES AVANT LE 1er AVRIL 2018

RAPPEL DES CATEGORIES :

SENIORS : HOMMES / DAMES NES EN 2001 ET AVANT

VETERANS : NES EN 1963 ET AVANT

JEUNES : NES EN 2002 ET APRES

Pour chaque concours et championnat, le club organisateur doit reverser à la commission pétanque 2 € par joueur engagé. La mise engagée par joueur reste à 5 €.